

Paris, le 31 mai 2011

Malgré l'ouverture de Rafah, le blocus illégal de Gaza persiste

L'Association France Palestine Solidarité accueille favorablement la décision du gouvernement égyptien d'ouvrir de façon permanente le passage de Rafah à la frontière avec Gaza. Néanmoins, cette ouverture partielle ne change en rien la nécessité pour Israël de mettre fin au blocus illégal de Gaza, qui constitue une violation grave du droit international et sépare la Cisjordanie de la bande de Gaza.

« L'ouverture du passage de Rafah est une bonne nouvelle pour la population de Gaza et marque l'évolution de la politique égyptienne envers la Palestine depuis l'éviction de Hosni Moubarak. Toutefois, cette ouverture, qui ne concerne que les personnes et exclut les marchandises, ne permettra pas de répondre à l'urgence humanitaire à Gaza. Le blocus terrestre, aérien et maritime imposé par Israël à Gaza persiste bel et bien, en violation du droit international humanitaire et des accords d'Oslo I. » a déclaré Jean-Claude Lefort, président de l'AFPS.

Comme la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, l'a indiqué en août 2009, le blocus de Gaza constitue une punition collective, ce qui est illégal aux termes de l'article 33 de la Quatrième Convention de Genève. Il viole par ailleurs la résolution 1860 du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui appelle formellement à la levée du siège. En outre, il ne respecte pas l'accord Gaza-Jericho du 4 mai 1994, qui établissait un droit de passage pour les personnes et les marchandises entre la Cisjordanie et Gaza.

Dans ce contexte, l'AFPS rappelle sa détermination au sein de la Campagne « un bateau français pour Gaza » à envoyer un navire français rejoindre la seconde Flottille de la Liberté le mois prochain, afin de dénoncer et briser le blocus israélien contre Gaza. Cette initiative citoyenne et non-violente vise à pallier le manque de volonté politique manifeste de la communauté internationale pour obtenir la fin de ce blocus illégal et inhumain. L'AFPS réitère expressément la demande adressée au gouvernement français de protéger ses ressortissants présents sur le bateau.